

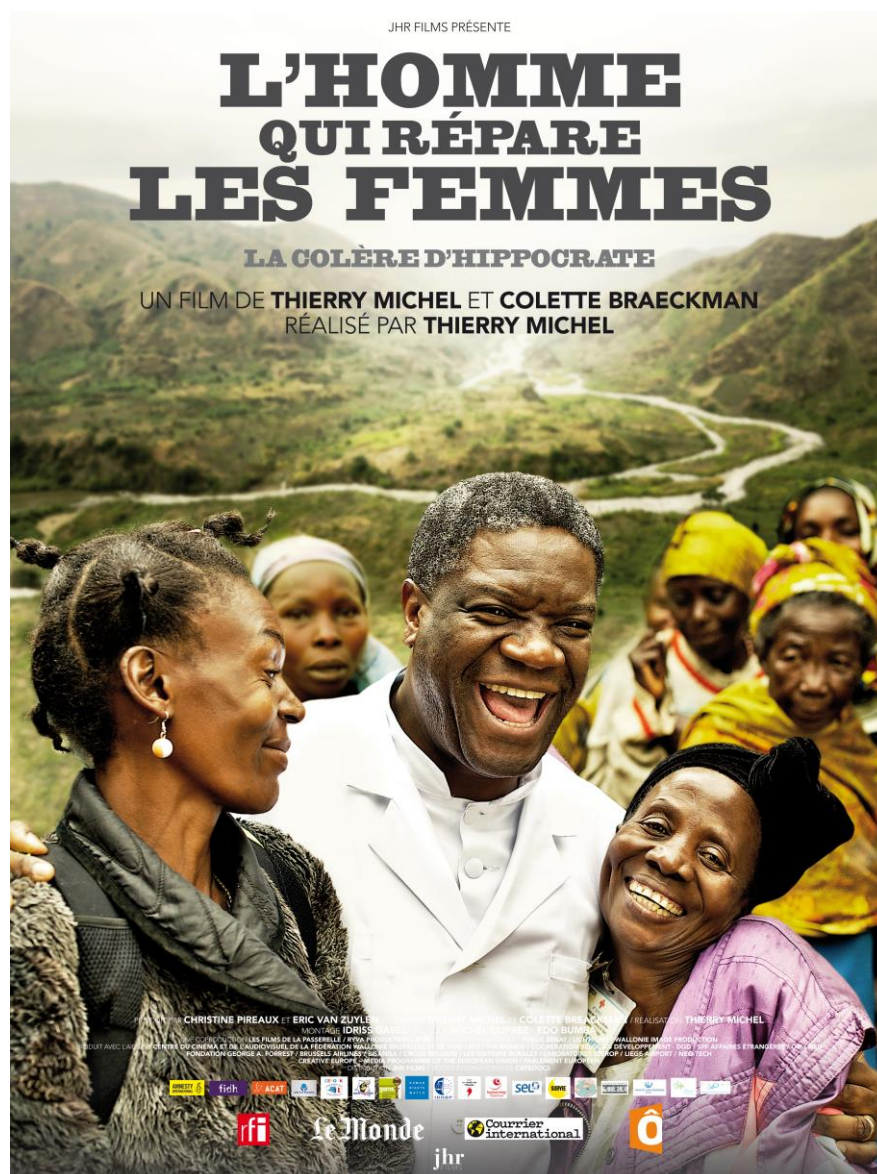
# L'homme qui répare les femmes

## La colère d'Hippocrate

# Livret

## d'accompagnement du film

PROPOSÉ PAR L'ACAT



## Sommaire

<b>L'homme qui répare les femmes</b>	1
<b>La colère d'Hippocrate</b>	1
Pourquoi l'ACAT soutient ce film ?	3
Autour du film...	4
Fiche technique	4
Synopsis	4
Prix	4
Accompagner le film dans votre ville	5
Organiser une « soirée débat »	5
A. Organiser des débats en cercles restreints	5
B. Organiser un débat suite à une projection publique	5
Message d'introduction par l'animateur du débat ou l'un des organisateurs	6
La fin de la séance	6
Le ou les intervenants	6
Animer le débat	6
Contextualisation	7
Questions-réponses	8
Qui est le Dr Denis Mukwege et que fait-il ?	8
Quelle est la situation actuelle des droits de l'homme dans le Kivu ?	9
Qu'en est-il plus spécifiquement des violences sexuelles ?	9
Où en sommes-nous dans la quête de justice de toutes ces victimes ?	9
Que pouvons-nous faire pour œuvrer en faveur de la fin de ces exactions et pour lutter contre l'impunité ?	10
Boîte à outils	11
Phrases chocs du film :	11
Cartographie	11
Le soutien des associations	12
Aller plus loin :	12
Programmation ville par ville	13
Contacts	15

- février 2016 -

# Pourquoi l'ACAT soutient ce film ?

---

« *L'Homme qui répare les femmes* » n'est pas seulement un fabuleux portrait du Dr Denis Mukwege, gynécologue spécialisé dans la reconstitution génitale des femmes victimes de violences sexuelles en temps de guerre : il s'agit aussi d'une documentation vivante de l'impunité dont bénéficient les auteurs d'exactions en République démocratique du Congo (RDC) ; et enfin du témoignage pudique et poignant de milliers de femmes déterminées à obtenir justice. Avec pour décor le Sud-Kivu, magnifique zone montagneuse située dans l'Est de RDC, le documentaire voit s'agiter en toile de fond le génocide rwandais de 1994, ainsi que les conflits répétitifs et autres crises humanitaires dans la région, qui continuent à marquer au fer rouge l'Afrique des Grands Lacs...

Au cœur de ce contexte, le Dr Mukwege, dont l'action est désormais internationalement reconnue, explique que le viol est une « *stratégie de guerre bon marché mais redoutablement efficace* » pour détruire des communautés entières. Les violences sexuelles sont utilisées comme arme de guerre par les différents groupes armés, mais également par l'armée congolaise. Les victimes, femmes comme fillettes, doivent faire face à des traumatismes physiques et psychologiques extrêmement graves. En raison de l'impunité qui règne dans le pays, ces femmes, rejetées par leurs communautés, se retrouvent souvent face à leurs bourreaux, sans espoir de pouvoir obtenir justice.

Né de la rencontre de Thierry Michel – cinéaste belge – et de Colette Braeckman – journaliste spécialisée sur la région des Grands Lacs – avec le Dr Denis Mukwege, le documentaire « *L'Homme qui répare les femmes* » a été diffusé en Europe, au Canada, et dans plusieurs pays d'Afrique. Il a cependant été interdit en RDC par les autorités, qui l'ont accusé de « *salir l'image de l'armée* »... Finalement, sous la pression tant nationale qu'internationale, le gouvernement congolais a renoncé à la censure et a accepté, en octobre 2015, que le film soit projeté dans le pays. Le 19 janvier, le film a suscité indignation et émotion à Kinshasa, devant une salle pleine au Centre Wallonie-Bruxelles, en compagnie des réalisateurs belges.

Le Dr Denis Mukwege symbolise l'expression même de la résistance d'un peuple face à la guerre et à l'exploitation. En racontant son histoire, ce film-documentaire très intense se pose comme outil extraordinaire de sensibilisation de l'opinion publique. Il invite à se mobiliser pour dire « stop aux violences sexuelles contre les femmes dans les conflits armés », « stop aux violations continues des droits de l'homme en RDC », et « stop à l'impunité des auteurs et responsables des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité commis ces vingt dernières années en RDC ».

L'ACAT, qui travaille avec le réalisateur Thierry Michel depuis longtemps, ne peut que soutenir « *L'Homme qui répare les femmes : La colère d'Hippocrate* » ; et s'associer à la lutte contre l'impunité qu'incarne le Dr Mukwege.

# Autour du film...

---

## Fiche technique

**Durée** : 112 minutes

**Réalisateur** : Thierry Michel et Colette Braeckman

**Format** : Documentaire

**Producteurs** :

- Les Films de la Passerelle - Thierry Michel et Christine Pireaux
- Ryva Production - Eric Van Zuylen

## Synopsis

Prix Sakharov 2014, le docteur Mukwege est internationalement connu comme l'homme qui « répare » les milliers de femmes violées durant 20 ans de conflit à l'Est de la République Démocratique du Congo - un pays parmi les plus pauvres de la planète, mais au sous-sol extrêmement riche. Sa lutte incessante, pour mettre fin à ces atrocités et dénoncer l'impunité dont jouissent les coupables dérange. Menacé de mort, ce médecin au destin exceptionnel vit dorénavant cloîtré dans son hôpital de Bukavu, sous la protection des Casques bleus. Mais il n'est plus seul à lutter. A ses côtés, ces femmes auxquelles il a rendu leur intégrité physique et leur dignité sont devenues grâce à lui de véritables activistes de la paix.

## Prix

Festival International des Droits de l'Homme – A matter of fact

**GOLDEN BUTTERFLY A MATTER OF FACT**

Millenium 2015 – Festival International du Film Documentaire

**PRIX SPECIAL DES DROITS DE L'HOMME + PRIX DU PUBLIC**

Vues d'Afrique 2015

**PRIX DROITS DE LA PERSONNE + PRIX DU DOCUMENTAIRE**

Avanca Film Festival 2015

**PRIX TELEVISION**

Ciné Droit Libre 2015

**PRIX DU PUBLIC**

FIDH Guadeloupe

**GRAND PRIX DU JURY**

Festival International du Cinéma Documentaire de Mexico 2015

**MENTION SPECIALE**

# Accompagner le film dans votre ville

---

- Un premier geste militant consiste à aller voir le film, si possible avec des amis.
- Si vous pensez qu'une discussion peut s'instaurer après le visionnage du film, vous pouvez la préparer grâce à ce livret !
- Enfin, pour les plus motivés, ou pour ceux qui peuvent le faire au sein d'un groupe ou avec des associations partenaires, vous pouvez dès maintenant contacter les salles pour leur proposer de tenir une table d'information et/ou d'organiser un débat à la suite de la projection.

→ **PLAN de sortie par VILLES à la fin de ce document**

## Organiser une « soirée débat »

---

*Les « soirées débats » : une activité à organiser en groupe, en famille, avec des amis, ou devant un public !*

L'organisation des « soirées débat », pour peu qu'elle soit suffisamment anticipée, n'est pas une action lourde. En revanche, son importance est capitale pour notre mouvement et les valeurs qu'il défend.

Il ne s'agit pas seulement d'une activité grand public : les soirées débat peuvent également s'organiser en petit cercle, avec des amis ou en famille.

### A. Organiser des débats en cercles restreints

Le premier public que l'on peut convaincre est toujours celui duquel nous sommes le plus proche. Pour lancer le débat avec vos amis ou votre famille, rien de plus simple : il vous suffit d'aller au cinéma voir le film « *L'Homme qui répare les femmes* » et d'organiser ensuite un débat en petit cercle avec vos connaissances, chez vous, autour d'un repas ou d'un goûter militant !

Pour cela, référez-vous à la partie « **Questions-réponses** » et aux éléments de contexte pour interroger vos amis et initier la discussion.

### B. Organiser un débat suite à une projection publique

*Voici, pas à pas, les éléments auxquels il vous faudra penser pour l'organisation d'une soirée débat ouvert à un public large.*

## Message d'introduction par l'animateur du débat ou l'un des organisateurs

- Remerciements au public et à ceux qui ont rendu la projection possible (salle, structure...)
- Rapide présentation de l'ACAT et de son mandat (rendez vous sur le site [www.acatfrance.fr](http://www.acatfrance.fr))
- Rapide présentation du groupe organisateur
- Rapide présentation du film
- Rapide présentation du ou des intervenants et annoncer qu'ils répondront aux questions du public à l'issue de la projection.

→ En tout, l'introduction ne doit pas durer plus de 5 ou 10 minutes : le public est venu pour voir le film et s'impatiente vite !

## La fin de la séance

- Faire rallumer la salle dès la fin du film pendant le générique. L'animateur et le ou les intervenants prennent place. S'il y a trop d'attente entre le film et le débat, le public a tendance à quitter la salle.
- L'animateur va lancer le débat, donner la parole aux personnes qui souhaitent la prendre et faire en sorte qu'on leur passe un micro pour qu'elles soient audibles
- Un débat ne doit pas s'éterniser : entre 30 mn et une heure est une durée convenable.

## Le ou les intervenants

*Se préparer pour bien connaître son sujet :*

Sans être un expert, l'intervenant se doit tout de même de posséder un socle de connaissance minimum sur le sujet et d'avoir une vision assez précise des positions de l'ACAT. Un certain nombre d'informations et de documents dont il aura besoin se trouvent sur le site de l'ACAT.

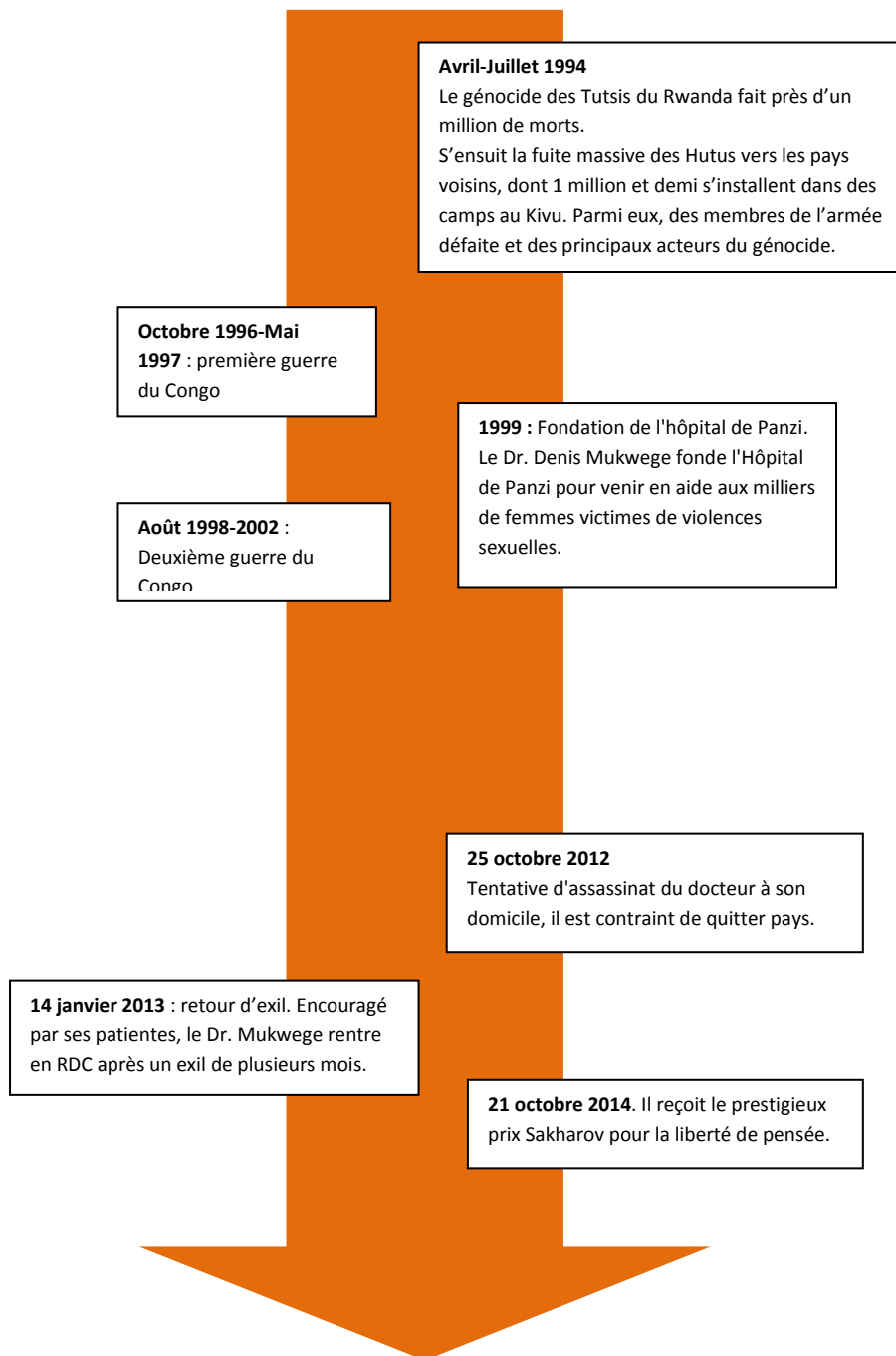
Lorsque l'on ne connaît pas la réponse à une question, mieux vaut annoncer que l'on va se renseigner plutôt que de dire des choses incorrectes, et remettre en question sa propre crédibilité et celle de l'ACAT.

## Animer le débat

- Il arrive souvent que les premières questions aient du mal à être exprimées. L'intervenant va en profiter pour rappeler le contexte (voir par exemple la frise chronologique p.7) et les grandes positions de l'ACAT sur le sujet
- L'intervenant s'exprime au nom de l'ACAT et pas en son nom propre. S'il est amené à le faire, il doit le préciser.
- Il doit faire preuve de pédagogie et éviter les termes trop techniques et les abréviations.
- S'il le faut, il doit aller au-delà des questions qui lui sont posés pour faire passer les messages de l'ACAT
- Plus qu'une connaissance technique approfondie, il doit mettre en avant sa force de conviction et faire partager au public son indignation.
- L'intervenant ne peut pas tout savoir et le public le comprend très bien. Ne pas se lancer dans des approximations mais dire en toute humilité qu'on n'a pas la réponse. Il est notamment possible de prendre contact en amont de la projection avec Clément Boursin, Responsable Afrique : [clement.boursin@acatfrance.fr](mailto:clement.boursin@acatfrance.fr)

- Ne pas hésiter à citer les exemples concrets qui figurent dans les différents documents produits par l'ACAT.

## Contextualisation



# Questions-réponses

---

## Qui est le Dr Denis Mukwege et que fait-il ?

Denis Mukwege est né le 1<sup>er</sup> mars 1955 à Bukavu, dans le Sud-Kivu, à l'Est de la République démocratique du Congo (RDC), qui était alors le Congo-Belge. Fils d'un pasteur pentecôtiste, il décide de se consacrer à la médecine. A la faveur d'une bourse, il part étudier en Belgique et se spécialise en gynécologie. Il pratique quelque temps sa profession de gynécologue en France, avant de retourner dans son pays natal. En 1999, il monte sa clinique à Panzi, dans la banlieue sud de Bukavu. Il pense au-départ faire de l'obstétrique classique : accouchements, césariennes... Mais très vite, la guerre civile qui l'entoure le rattrape. Le Dr Denis Mukwege se consacrera aux soins et à la réparation des femmes et des fillettes victimes de violences et de sévices sexuels.

Voilà plus de quinze ans que ce gynécologue congolais, surnommé « Papa Denis » par ses patientes de l'hôpital de Panzi, poursuit sa mission humanitaire malgré l'hostilité des belligérants, et notamment du pouvoir de Kinshasa. En effet, les autorités voient en le Docteur un témoin gênant des exactions commises par toutes les parties au conflit et une possible figure d'un renouveau politique dans le paysage congolais.

Denis Mukwege a fait l'objet de plusieurs tentatives de rapt et d'assassinat. Le 25 octobre 2012, peu après avoir tenu un discours aux Nations unies, un commando armé est rentré chez lui afin de l'assassiner. Alors qu'il était mis en joug, Denis Mukwege a miraculeusement pu échapper à la mort grâce à l'un de ses gardiens, qui s'est sacrifié à sa place... Passé tout près de la mort, Denis Mukwege décide alors de partir, avec sa famille, en Europe pour un exil temporaire. Les femmes du Kivu se cotisent alors pour lui payer un billet de retour, symbolisant leur désir de le voir revenir travailler dans son hôpital de Panzi. En janvier 2013, il décide de revenir.

Depuis lors, Denis Mukwege vit cloîtré dans son hôpital, protégé, jour et nuit, par des casques bleus. Ses seules échappées se font à l'étranger lorsqu'il part prêcher pour ses victimes. Depuis des années, le docteur Mukwege parcourt le monde entier pour, inlassablement, alerter et dénoncer les horreurs qu'il côtoie au quotidien dans son hôpital.

**Denis Mukwege est Lauréat de nombreux prix à travers le monde, dont le prix Sakharov du Parlement européen (2014) et le prix des droits de l'homme des Nations unies (2008). Il a l'étoffe d'un prix Nobel de la paix, qu'il aura peut-être un jour...**



## Quelle est la situation actuelle des droits de l'homme dans le Kivu ?

L'Est de la RDC - région riche en ressources naturelles - souffre depuis une vingtaine d'années d'une instabilité chronique avec une succession de conflits fonciers, ethniques et politiques, qui s'entremêlent avec les intérêts économiques et géostratégiques des pays voisins.

Aujourd'hui, près de 70 groupes armés y sont encore actifs et se partagent avec l'Etat le pouvoir et les richesses. La sécurité des civils n'est assurée quasiment nulle part. Les atteintes aux droits de l'homme contre les populations restent « monnaie courante » et la situation humanitaire continue à demeurer fortement dégradée, avec 1,6 millions de personnes déplacées dans la zone. Les Forces armées de la RDC (FARDC) et la police - sous-payées, mal formées, mal équipées - demeurent au cœur de l'insécurité : violences physiques, racket, taxations illégales et arrestations arbitraires.

Les violences visent en particulier les femmes, les jeunes hommes et les membres de la société civile et de l'opposition. Dans l'Est, les militants de la Lucha sont particulièrement la cible de la répression gouvernementale.

**L'impunité demeure la règle vis à vis des graves violations des droits de l'homme commises depuis une vingtaine d'années. Le bilan est particulièrement lourd : 617 crimes graves commis de 1993 à 2003 ont été documentés par les Nations Unies dans leur rapport « Mapping », publié en octobre 2010.**

## Qu'en est-il plus spécifiquement des violences sexuelles ?

Dans l'Est de la RDC, le viol demeure une arme de guerre et une arme de destruction de la structure sociale. Les femmes sont non seulement violées, mais également torturées à coup d'armes à feu, de machettes, jusqu'à ce que leurs appareils génitaux soient détruits.

Les Nations unies estiment que plus de 500 000 femmes ont été violées par des militaires, des miliciens ou des civils ces 15 dernières années.

Depuis 2014, les violences sexuelles commises par les membres des Forces Armées de la RDC ont baissé, après que les autorités ont commencé à prendre des mesures contre les auteurs de ces crimes. Aujourd'hui, environ 31% des violences sexuelles sont commises par les FARDC, et 69% par les membres des groupes armés.

## Où en sommes-nous dans la quête de justice de toutes ces victimes ?

De manière générale, l'impunité demeure la règle en RDC, particulièrement lorsque les crimes ont été commis par des éléments des FARDC ou des policiers. Par ailleurs, la documentation des exactions est rarement effectuée de manière précise et professionnelle. Cela est d'autant plus délicat que certains territoires sont difficilement accessibles, ce qui est notamment le cas dans l'Est du pays. C'est pour pallier ce constat d'impuissance répété, que le [Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme](#) s'est livré, à partir de 2008, à un inventaire des violations les plus graves des droits

de l'homme et du droit international humanitaire commises entre mars 1993 et juin 2003 en RDC : le Projet « Mapping ».

De son côté, en 2004, la Cour pénale internationale (CPI) a ouvert une enquête en RDC et elle demeure, jusqu'à aujourd'hui, compétente pour juger des crimes relevant de son mandat (notamment les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité). Par contre, elle ne peut pas enquêter sur les exactions commises avant son entrée en fonction, le 1<sup>er</sup> juillet 2002.

Plus de cinq années après la publication du rapport « Mapping », le 1<sup>er</sup> octobre 2010, ses principales recommandations n'ont toujours pas été appliquées. Le rapport recommandait par exemple au gouvernement congolais de créer des tribunaux mixtes composés de juges congolais et étrangers afin de sanctionner les crimes internationaux.

L'impunité dont jouissent les auteurs et responsables des principales violations graves des droits de l'homme commises en RDC – pour certaines il y a plus de vingt ans – demeure, et cette impunité concourt à la répétition des exactions et ce jusqu'à ce jour. Le rapport « Mapping » accusait notamment des officiers de l'armée, ainsi que sept autres pays impliqués dans les conflits armés en RDC.

## Que pouvons-nous faire pour œuvrer en faveur de la fin de ces exactions et pour lutter contre l'impunité ?

Nous devons demander, de manière continue, que les responsables politiques et militaires des crimes commis en RDC répondent de leurs actes devant la justice.

Fin 2010, le gouvernement congolais a accueilli favorablement le rapport « Mapping » et a rapidement proposé la mise en place d'une « chambre mixte spécialisée »... Excepté que la loi créant un tel organe n'a toujours pas été adoptée. Aujourd'hui, les autorités congolaises semblent vouloir éviter la création d'une telle instance judiciaire : si elle était réellement indépendante et impartiale, elle risquerait de porter préjudice à un certain nombre de hauts-dignitaires du pouvoir qui seraient amenés à répondre devant la justice de leurs exactions passées.

Les pays voisins incriminés dans le rapport « Mapping » (Angola, Burundi, Ouganda, Rwanda) n'ont également pris aucune initiative pour que leurs systèmes judiciaires enquêtent sur les exactions commises par leurs armées en RDC. Chez eux aussi, l'impunité est la règle. Malheureusement, le Conseil de sécurité des Nations unies, et ses membres permanents, n'ont véritablement rien entrepris pour palier à cet échec. Ils ont au contraire, par leur inactivité, enterré le rapport « Mapping » et ses recommandations.

Aujourd'hui, l'impunité d'un nombre important d'élites militaires et politiques en Afrique centrale - pas seulement en RDC, mais aussi au Burundi, au Congo-Brazzaville, en Ouganda, En République centrafricaine et au Rwanda, - continue à entraîner cette région dans un abysse sans fonds de violences et de crises politiques et sécuritaires majeures. La reprise de la guerre civile au Burundi est particulièrement inquiétante et le risque de chaos en RDC est une réalité avec le jeu trouble de Joseph Kabila, qui sans le dire, cherche à éviter l'alternance par les urnes en 2016.

La communauté internationale ne peut plus fermer les yeux sur cette triste réalité. Les espoirs de démocratie, de respect de l'État de droit et de bonne gouvernance dans toute la région des Grands

Lacs s'envolent jour après jour avec la volonté des dirigeants en place de se maintenir au pouvoir, quitte à utiliser la violence étatique pour réduire à néant toute opposition.

Le Conseil de sécurité des Nations unies doit prendre ses responsabilités et veiller à l'enracinement de la justice dans la région des Grands Lacs et plus particulièrement en RDC. Un premier pas consisterait à œuvrer en vue de la mise en œuvre des recommandations de lutte contre l'impunité du rapport « Mapping ».

La communauté internationale a beaucoup de leviers, diplomatiques, économiques, politiques, pour agir. L'ACAT appelle en ce sens le HCDH à lever l'embargo sur sa base de données, actuellement confidentielle, qui identifie les présumés auteurs et responsables des 617 événements documentés dans le rapport « Mapping », et qui ont occasionné de graves violations des droits de l'homme entre 1993 et 2003.

## Boîte à outils

### Phrases chocs du film :

*« Chaque femme violée, je l'identifie à ma femme. Chaque mère violée, je l'identifie à ma mère, et chaque enfant violé, je l'identifie à mes enfants »*

*« Le corps des femmes, martèle Denis Mukwege, est un champ de bataille »*

*« C'est ici qu'ont été jetés les corps de mes malades, arrachés à leurs lits, jamais déterrés ni inhumés »*

### Cartographie



## Le soutien des associations

18 associations accompagnent la sortie du film dans les salles françaises. :

**ACAT (Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture)**  
**Amnesty International**  
**FIDH (Mouvement mondial des droits humains)**  
**HRW (Human Rights Watch)**  
**LDH (Ligue des droits de l'Homme)**  
**Avocats sans Frontières**  
**Institut de Formation en droits de l'Homme au Barreau de Paris**  
**L'Usage du Monde**  
**CCFD – Terre Solidaire**  
**SEL (Service d'Entraide et de Liaison)**  
**Survie**  
**CNGOF (Collège National des Gynécologues Obstétriciens de France)**  
**FSF (Fonds pour la Santé des Femmes)**  
**Fédération GAMS (Groupe pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles féminines)**  
**Planning Familial**  
**CEFOCK (Collectif des Elus Français Originaires du Congo Kinshasa)**  
**RD Congo France**  
**Trait d'Union Congolais**

Elles se mobilisent pour faire connaître à un large public :

- Les violences infligées aux femmes du Sud Kivu dont les corps meurtris sont autant de champs de bataille des conflits passés et en cours dans l'Est de la République démocratique du Congo (RDC).
- Les actions en faveur de leur prise en charge médicale, psychologique et juridique, pour qu'elles puissent se reconstruire et retrouver leur dignité.
- Leurs colères partagées, ainsi que leur volonté de mettre fin à l'impunité dont jouissent les responsables de viols et de massacres en RDC.

### Aller plus loin :

- Page Internet de l'ACAT dédiée à la RDC : <http://www.acatfrance.fr/actualites/?pays=COD>
- Site Internet dédié au film-documentaire « *L'Homme qui répare les femmes : La colère d'Hippocrate* » : <http://mukwege-lefilm.com/>
- Bande-annonce du film-documentaire « *L'Homme qui répare les femmes : La colère d'Hippocrate* » : <https://www.youtube.com/watch?v=kUks-m9ody4>
- Page Internet du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme dédiée au Projet « Mapping » concernant les violations des droits de l'homme commises en RDC entre 1993-2003 : <http://www.ohchr.org/fr/countries/africaregion/pages/rdcprojetmapping.aspx>
- Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Rapport du Projet « Mapping » concernant les violations les plus graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises entre mars 1993 et juin 2003 sur le territoire de la République démocratique du Congo, 581 pages, août 2010, [http://www.ohchr.org/Documents/Countries/CD/DRC\\_MAPPING\\_REPORT\\_FINAL\\_FR.pdf](http://www.ohchr.org/Documents/Countries/CD/DRC_MAPPING_REPORT_FINAL_FR.pdf)
- Site Internet de l'Hôpital de Panzi : <http://www.panzihospital.org/>
- Site Internet de la Fondation Panzi : <http://fondationpanzirdc.org/>

# Programmation ville par ville (non exhaustive)

---

## Avant-premières

**Paris**, Cinéma Louxor : jeudi 28 janvier à 20h, projection suivie d'un débat avec Thierry Michel dans le cadre du ciné-club L'usage du monde.

**Paris**, Cinéma MK2 Gambetta : jeudi 4 février à 19h15, projection suivie d'un débat avec Thierry Michel et Julie Gayet (ambassadrice du film en tant que marraine du Fonds pour la santé des femmes).

**Brest**, Les Studios : mercredi 3 février, projection suivie d'un débat avec un membre de Gynécologie sans frontières.

**Beauvais**, Cinéma Agnès Varda : vendredi 5 février à 18h30, projection suivie d'un débat

**Blois**, Cinéma Les Lobis : lundi 8 février, projection suivi d'un débat animé par une membre du Collectif d'information sur les Droits des femmes en Loir-et-Cher.

**Melun**, Espace Saint-Jean : vendredi 12 février, projection en partenariat avec l'association EFC (Etoile Flamboyante du Congo), suivie d'une rencontre avec Brigitte Kalalo-Liquart (Trait-d'Union Congolais) et Claude Mwagelu (EFC).

## Semaine de la sortie - 17 février

### Paris

MK2 Beaubourg

Espace Saint-Michel : mercredi 17 février, projection suivie d'un débat avec Colette Braeckman ; vendredi 19 février, projection suivie d'un débat avec Thierry Michel

**Espace Saint-Michel : dimanche 28 février à 11h, projection organisée par l'ACAT en présence de Clément Boursin et Danielle Mérian**

**Angers**, Cinéma Les 400 Coups

[annejuliette@les400coups.org](mailto:annejuliette@les400coups.org) / 02.41.88.70.95

**Brest**, Cinéma Les Studios

[sebastien.le-goffe@club-internet.fr](mailto:sebastien.le-goffe@club-internet.fr) / 02 98 46 25 58

**Le Mans**, Cinéma Les Cinéastes

[infos@lescineastes.fr](mailto:infos@lescineastes.fr) - / 02 43 51 28 18

**Lyon**, Cinéma Comoedia

Mercredi 17 février à 20h, projection suivie d'un débat avec Thierry Michel, en partenariat avec l'association Forum Réfugiés

[jfploquin@forumrefugies.org](mailto:jfploquin@forumrefugies.org)

**Montpellier**, Cinéma Diagonal

[a.pereniguez@cinediagonal.com](mailto:a.pereniguez@cinediagonal.com) / 04 67 58 58 11

**Nantes**, Cinéma Katorza

[katorza@cineville.fr](mailto:katorza@cineville.fr) / 02 51 84 90 60

**Hérouville-Saint-Clair**, Café des Images

[bchemin@cafedesimages.fr](mailto:bchemin@cafedesimages.fr) / 02 31 45 34 70

jeudi 18 février, projection suivie d'un débat

**Grenoble**, Cinéma Le Club

[p.ortega@cinemaleclub.com](mailto:p.ortega@cinemaleclub.com) / 04 76 87 46 21

### Semaine du 2 mars

**Cherbourg**, Cinéma Odéon

[zindy.salgadogamez@cgrcinemas.fr](mailto:zindy.salgadogamez@cgrcinemas.fr) / 02 33 22 58 54

lundi 7 mars, projection suivie d'une discussion, en présence de Julie Gayet, ambassadrice du film en tant que marraine du Fonds pour la Santé des Femmes, et d'un représentant du FSF).

**Montauban**, Cap Cinéma Paris

Dimanche 6 mars, projection--débat dans le cadre des Journées Olympe de Gouge

**Manosque**, Cinéma Le Lido

Mardi 8 mars, projection en partenariat avec le groupe local d'Amnesty International France

**Moulins**, Cinéma Cap Cinéma

Projection dans le cadre du Festival du Film Africain, organisé par l'association Ciné Bocca

**Arcueil**, Espace Jean Vilar

[dominique.moussard@mairie-arcueil.fr](mailto:dominique.moussard@mairie-arcueil.fr) / 01 41 24 25 52

**Beauvais**, Cinéma Agnès Varda

[c.desme@asca-asso.com](mailto:c.desme@asca-asso.com) / 03 44 10 30 93

Projections en lien avec le concert d'Inna Modja (chanteuse congolaise) à l'Ouvre-Boîte (Salle de concert Beauvais)

**Rodez**, Cap Cinéma

Projection semaine du 2 mars, en partenariat avec l'association Lumière 12

### Semaine du 9 mars

**Compiègne**, Cinéma Majestic

[noemie.majestic@orange.fr](mailto:noemie.majestic@orange.fr) / 03 44 36 51 11

**Argelès-sur-Mer**, Cinéma Jaurès

[eric@cinemaginaire.org](mailto:eric@cinemaginaire.org) / 04 68 08 22 16

Samedi 12 mars, projection suivie d'un débat.

**Gonesse**, Cinéma Jacques Prévert

[ematocq@mairie-gonesse.fr](mailto:ematocq@mairie-gonesse.fr) / 01 39 85 85 29

Vendredi 11 mars, à 14h, projection suivie d'un débat

**Nantes**, Cinéma Bonne Garde

[cinebonnegarde@ascbg.org](mailto:cinebonnegarde@ascbg.org) / 02 51 83 66 71

Mercredi 9 mars, projection suivie d'un débat

**Rouen**, Cinéma Omnia

[jean-marc@noecinemas.com](mailto:jean-marc@noecinemas.com) / 02 35 07 82 70

### Semaines suivantes

**Créteil**, Cinéma Le Palais

[palais.boyer@wanadoo.fr](mailto:palais.boyer@wanadoo.fr) / 01 42 07 73 13 ou 01 42 07 78 71

**Rians**, Cinéma du foyer rural,

Débat samedi 19 mars à 18h dans le cadre d'un festival de films sur la condition féminine

**Saint-Quentin**, Ciné-Quai

03 23 67 88 00

Lundi 21 mars, projection suivie d'un débat, dans le cadre du cycle Cinéphilo

**Châtellerauld**, Cinéma Les 400 Coups

[400coups.pascal@gmail.com](mailto:400coups.pascal@gmail.com) / 05 49 93 37 77

**Cagnes-sur-Mer**, Espace Centre

# Contacts

---

Coline Aymard, Mobilisation et campagnes - [coline.aymard@acatfrance.fr](mailto:coline.aymard@acatfrance.fr)

Clément Boursin, Responsable Programmes Afrique – [clement.boursin@acatfrance.fr](mailto:clement.boursin@acatfrance.fr)

---

L'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT) est une ONG de défense des droits de l'homme, créée en 1974 et reconnue d'utilité publique. Fondant son action sur le droit international, l'ACAT lutte contre la torture, la peine de mort, et pour la protection des victimes, sans distinction ethnique, idéologique ou religieuse, grâce à un réseau de 35 000 membres. En France, elle veille au respect des droits des personnes détenues et défend le droit d'asile.

---



ACTION DES CHRÉTIENS POUR L'ABOLITION DE LA TORTURE  
7, rue Georges Lardennois 75019 Paris | [www.acatfrance.fr](http://www.acatfrance.fr)